

INFORMATIONS MUNICIPALES

(Vol. 33, n° 28) 30 octobre 2024



Avis public

Avis public d'entrée en vigueur de la résolution numéro 2024-10-276

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 2024, la Municipalité de Napierville a adopté la résolution numéro 2024-10-276 autorisant :

La construction d'un bâtiment de 36 logements au 398, rue de l'Église en vertu du règlement numéro 404 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) incluant quatre (4) conditions

La résolution fut reconnue approuvée par les personnes habiles à voter le 17 septembre 2024;

Cette résolution a été approuvée par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville le 9 octobre 2024. Le certificat de conformité à l'égard de cette résolution a été délivré le 11 octobre 2024. La résolution 2024-10-276 est donc en vigueur depuis le 11 octobre 2024.

Tout intéressé peut prendre connaissance de la résolution aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé 260, rue de l'Église à Napierville ou sur le site de la municipalité au www.napierville.ca.

DONNÉ À NAPIERVILLE, CE 30 OCTOBRE 2024

JULIE ARCHAMBAULT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Le changement d'heure et le changement de piles

Le changement d'heure aura lieu dans la nuit du **2 au 3 novembre 2024**, soit plus exactement le **dimanche 3 novembre 2023 à 2 h du matin**.

Nous reculerons alors d'une heure et nous reviendrons à l'**heure normale de l'Est** (heure de l'hiver).

Nous gagnerons alors une heure de sommeil cette journée-là.

Profitez pour faire le changement de piles pour vos détecteurs de fumée !!



L'arrivée de la neige et le déneigement !

Afin de faciliter le déneigement des rues et des stationnements municipaux, nous vous demandons de coopérer et de ne pas stationner vos véhicules dans les rues du **15 novembre au 15 avril entre 23h et 6h** sous peine d'amende.

Il serait important :

- D'éviter de placer sur les trottoirs vos bacs d'ordures, de recyclage et de compostage lors des cueillettes.
- D'éviter de stationner votre voiture devant un conteneur à déchets, car dans un tel cas, la collecte ne peut pas être effectuée.
- D'éviter lors du déneigement de votre entrée charretière, de laisser des amoncellements en bordure de la chaussée.
- De plus, si vous avez donné votre déneigement à contrat, veuillez en aviser l'entrepreneur.

Merci de votre collaboration !



ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Les abris d'auto temporaires ne sont autorisés que durant la période du 15 octobre au 15 avril. Ils doivent être démontés et gardés en remise fermée en tout autre temps.

Les abris d'auto peuvent être installés seulement sur une allée d'accès ou sur une aire de stationnement jamais à moins de 1,5 mètre du trottoir ou 3 mètres du pavage de la rue s'il n'y a pas de trottoir et jamais à moins de 60 centimètres de toute autre limite du terrain.

Les seuls abris temporaires autorisés sont ceux qui sont constitués d'une structure métallique recouverte de toile ou de polyéthylène à cet effet.

La hauteur maximale de tout abri d'auto temporaire est de 2,45 mètres.

Les abris d'auto temporaires ne sont autorisés que pour les habitations unifamiliales, bi-familiales

et tri-familiales et doivent être bien fixés au sol.



Rappel

PARCOURS DES P'TITS MONSTRES

La municipalité de Napierville dressera cette année une liste des adresses où des bonbons seront offerts aux enfants lors de la soirée du 31 octobre. Cette liste sera ensuite déposée sur le site internet de la municipalité, ainsi que sur Facebook le jour de l'événement, facilitant le parcours des enfants. Nous vous invitons à communiquer avec la municipalité de Napierville au 450-245-7210 ou encore par courriel au banselin@napierville.ca afin de nous donner l'adresse à ajouter à la liste et ce jusqu'au **30 octobre 2024**. Nous tentons de dynamiser cette soirée si attendue des enfants et nous vous remercions à l'avance de votre participation.



TRAVAUX DE PAVAGE | AVIS de travaux de pavage Traverse CP-Route 219-Napierville

Des travaux de pavage afin de remplacer les dalles de béton instables sont prévus sur la Rte 219 à hauteur du chemin de fer

le mercredi 30 octobre à partir de 6h30

La réouverture de ce tronçon est prévu vers 14h00.

Un détour via le boulevard Industriel sera mis en place.

Merci de votre collaboration!



VACCINATION |

Rappel sur la vaccination contre l'influenza.

LE CISSS de la Montérégie-Ouest annonce une tournée de vaccination cet automne. Les citoyens désireux de se faire vacciner sont invités à prendre rendez-vous sur le Portail Clic Santé ou à la Centrale de rendez-vous régional au 1 877 817-5279.

Les plages horaires des rendez-vous sont maintenant disponibles. Ce service est gratuit, vous pouvez consulter le Portail Santé Montérégie pour toute mise à jour concernant l'horaire.

Centre communautaire de Napierville
le 15 novembre de 9h à 18h30,
salle Ouimet, 262, rue de l'Église.

